

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	D Sodium Silicate Solution de silicate de sodium (1.6<MR<=2.6)
Autres noms	Solution de silicate de sodium
N° CAS	1344-09-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Produit chimique industriel à usage courant pouvant être utilisé dans un large éventail d'applications. Agent adhésif ; Inhibiteur de corrosion ; Agent pour concentrer les poussières ; Retardateur de flammes ou d'empêcher de flamme ; Agent de flottation ; Stabilisateur ; Agent de contrôle de la viscosité
Utilisations déconseillées	Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	National Silicates 429 Kipling Ave Toronto, ON M8Z 5C7
------------------------------	--

Téléphone: 416-255-7771

E-mail: sds.uk@pqcorp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	National Silicates 416-255-7771 USA CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 hrs)
----------------	---

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS	Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1
--------------------	-----------------------------

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement	Danger
Mention(s) de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Mention(s) de mise en garde	P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers Pas classé comme PBT ou vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	%W/W	N° CAS	N° EINECS / Registration REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Acide silicique, sel de sodium (1.6<MR<=2.6)	44.1	1344-09-8	215-687-4 01-2119448725-31	H315 : Skin Irrit. 2 ; H318 : Eye Dam. 1 ; H335 : STOT SE 3 ;
De l'eau	55.9	7732-18-5	231-791-2	

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Alcalin.
 Risque de lésions oculaires graves.
 Irritant pour la peau.
 La toxicité du silicate de sodium dépend du rapport de la masse de silica sur celle de l'alcalin et du pH.
 Alerter immédiatement un médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Compatible avec toutes les techniques standards de lutte contre l'incendie.
Moyens d'extinction à Proscrire	Rien de connu.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non applicable. Une solution aqueux. Non combustible.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Aucun.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Voir Rubrique: 8.2
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Consulter Aussi les Section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Eviter la formation de brouillards. Pratiquer une ventilation adéquate. Des douches et lav'oeil de sécurité doivent être immédiatement disponibles.
Consulter Aussi les Section 8
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 50
Ne pas laisser le produit geler.
A placer dans une cuve de rétention convenable.
Récipients à proscrire: Aluminium
Consulter Aussi les Section 10.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Consulter aussi Annexe à la fiche de sécurité étendue.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

SUBSTANCE.	Limites d'exposition sur le lieu de travail
Acide silicique, sel de sodium	Aucune Limite d'exposition attribuée. Une limite d'exposition de 2 mg/m ³ est recommandée par analogie avec hydroxyde de sodium (France VME).

- 8.2 Contrôles de l'exposition** Porter un équipement de protection conformément aux bonnes pratiques d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Privilégier des mesures techniques appropriées pour la prévention ou le contrôle de l'exposition. Les mesures doivent tenir compte du confinement du procédé ou du personnel, de la ventilation mécanisée (brassage et extraction) et le contrôle des conditions du procédé.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection respiratoire	Une protection respiratoire n'est normalement pas requise. A propos du matériel de protection respiratoire, prière de consulter la revue HS(G)53 des Autorités britanniques de la santé et de la sécurité (British Health and Safety Executive).
Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection (EN 166).
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants en plastique ou en caoutchouc. Par exemple EN374-3, niveau 6 temps de percement (>480min). Porter des combinaisons appropriées. Par exemple EN ISO 13982 (poussière), EN 14605 (éclaboussures de liquide).
8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Le danger principal du silicate de sodium est l'alcalinité. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide . Pratiquement incolore.
Odeur	Inodore.
seuil olfactif (ppm)	Non applicable.
pH	Fortement alcalin.
Point de Congélation (°C)	Non applicable.
Point de fusion (°C)	Non applicable.
Point/Intervalle d'ébullition (°C)	100
Point d'éclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée]	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de Vapeur (Pascal)	
Densité de Vapeur (Air=1)	Pas de données.
Masse volumique (g/ml)	Pas de données.
Solubilité (Eau)	Soluble.
Solubilité (Autre)	Pas de données.
Coefficient de Partage	Pas de données.
température d'auto-inflammabilité (°C)	Non applicable.
Température de décomposition (°C)	Non applicable.
Viscosité (mPa.s)	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas de données.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Voir Rubrique: 10.3
10.2 Stabilité chimique	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	En cas de soudure à l'arc sur un récipient contenant ce silicate en solution, s'assurer que le risque d'explosion est contrôlé lors de la production d'hydrogène par électrolyse de la solution. Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium, le zinc, l'étain et leurs alliages en dégageant de l'hydrogène qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides. Peut réagir avec les résidus du sucre pour former du monoxyde de carbone.

10.4 Conditions à éviter	Voir Rubrique: 10.3
10.5 Matières incompatibles	Voir Rubrique: 10.3
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Rien de connu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion	Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. La matière provoque une irritation. DL50 orales (rat) 3400 mg/kg poids corporel
Inhalation	Le brouillard est irritant pour les voies respiratoires. Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. Inhalation LC50 (rat) >2.06 g/m ³
Contact avec la Peau	La matière provoque une irritation. Cutanée DL50 (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux	La matière provoque une grave irritation. Risque de lésions oculaires graves.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Pas sensibilisant.
Mutagénicité	Pas de preuve de génotoxicité. In vitro/in vivo négatif .
Cancérogénicité	Pas d'alertes structurelles.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé. NOAEL oral (rat) >159 mg/kg poids corporel/jour
Danger par aspiration	Non classé

SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Poissons (Brachydanio rerio) CL50 (96 heures) 1108 mg/l Invertébrés aquatiques: (Daphnia magna) CE50 (48 heures) 1700 mg/l
12.2 Persistance et dégradabilité	Inorganique. Les silicates solubles par dilution se dépolymérisent rapidement en des espèces moléculaires non caractérisables à partir du silica naturel dissous.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non applicable.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	L'alcalinité de ce matériau va avoir un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets La décharge de ce produit vers l'usine de traitements des eaux usées dépend des règlements locaux dans le respect du contrôle du pH. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU, Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Récipients à proscrire: Aluminium
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut TSCA: Inscrit/Inclus.

Statut AICS: Inscrit/Inclus.

Statut DSL/NDSL: Inscrit/Inclus.

Classification allemande de risque pour l'eau. Numéro d'identification du produit 1314, WGK classe 1 (faible risque pour l'eau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données exposées dans cette fiche de sécurité sont issues d'information appartenant à la société PQ Corporation ou obtenue d'une façon légitime par l'appartenance aux organisations professionnels ou autres accords. Ceci inclus les données relatives à la toxicité, écotoxicité, DNEL, PNEC's et autres informations dans la fiche de sécurité et la partie annexe.

Révision de cette FDS 01/2017

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Aucun.

Classification GHS

Skin Irrit. 2

Eye Dam. 1

Mention(s) d'avertissement

Danger

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Mention(s) de mise en garde	P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

GLOSSAIRE

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R38: Irritant pour la peau.

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

Classification CE : Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST BASÉE SUR LA MEILLEURE INFORMATION DISPONIBLE ET EST DONNÉE DE BONNE FOI. TOUTEFOIS, NATIONAL SILICATES N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CAS DE DOMMAGES, QUELQUE EN SOIT LA NATURE OU L'ÉTENDUE, SUITE À L'USAGE DE CE DOCUMENT. LES LOIS SONT SUJETTES À DES CHANGEMENTS ET PEUVENT VARIER D'UN ENDROIT À UN AUTRE. IL EN EST LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE SES ACTIVITÉS SONT CONFORMES AUX LOIS FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET LOCALES. L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE DÉTERMINER SI LE PRODUIT CONVIENT À L'USAGE QU'IL VEUT EN FAIRE.